

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur  
World Trade Center Marseille Provence  
2 rue Henri Barbusse  
13001 Marseille  
04 91 39 56 70  
[paca@fondation-patrimoine.org](mailto:paca@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)



### CONSERVATOIRE DU LITTORAL

3 rue Marcel Arnaud  
13100 Aix-en-Provence  
04 42 91 64 10  
[m.granier@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:m.granier@conservatoire-du-littoral.fr)  
[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)



### DOMAINE DU RAYOL

Le Jardin des Méditerranées  
Avenue Jacques Chirac  
83820 Rayol-Canadel-sur-Mer  
04 98 04 44 00  
[info@domainedurayol.org](mailto:info@domainedurayol.org)  
[www.domainedurayol.org](http://www.domainedurayol.org)

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la  
restauration de

## L'Hôtel de la Mer

au Domaine du Rayol, le Jardin des Méditerranées

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © L'Hôtel de la Mer, Domaine du Rayol © Pascal Tournaire - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Participez à la restauration de l'Hôtel de la Mer

### ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le Domaine du Rayol est un site patrimonial remarquable qui associe Nature et Culture, protégé depuis 1989 par le Conservatoire du littoral. Aménagé en « Jardin des Méditerranées » par le paysagiste Gilles Clément, il est labellisé « Jardin remarquable » et constitue l'un des premiers sites touristiques du Var.

L'Hôtel de la Mer, première résidence construite sur le site à partir de 1912, est représentatif de l'architecture balnéaire du début du XXème siècle. Cette villa marque l'entrée du Jardin des Méditerranées et est le point d'accueil des 80 000 visiteurs annuels du site.

### ◆◆ LE PROJET

En tant que porte d'entrée du Domaine du Rayol, en totale interaction avec le paysage, l'Hôtel de la Mer souffre de son aspect très dégradé : fissures et dégradations sur la totalité des façades, menuiseries en très mauvais état, décors endommagés. Cela dénote fortement avec les jardins qui font l'objet d'un entretien et d'un soin minutieux. L'ambitieux projet de restauration du bâtiment vise à garantir sa sauvegarde et à retrouver sa qualité architecturale mise à mal par le temps. Le programme de

restauration comprend la consolidation du bâtiment et la suppression des dégradations visibles en façade, la restauration des menuiseries, fresques et bas-reliefs et la réfection générale des badigeons.

### ◆◆ LA MOBILISATION

Cette restauration, à double vocation patrimoniale et d'accueil du public, permettra d'être en cohérence avec la mission du site. À l'image de l'ensemble du Domaine, l'Hôtel de la Mer représente un symbole fort de la volonté de préservation d'un patrimoine commun qui s'affirme comme un vecteur majeur de transmission auprès du plus grand nombre : partager, sensibiliser, valoriser des biens naturels et culturels pour les générations actuelles et futures.

Cet appel aux dons s'adresse donc à tous les amoureux de ce lieu unique, à tous les épris du littoral varois et aux passionnés du patrimoine français.

Montant des travaux	1 500 000 € TTC
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	Septembre 2022

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'Hôtel de la Mer

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/79247](http://www.fondation-patrimoine.org/79247)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**L'Hôtel de la Mer**

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_€

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © L'Hôtel de la Mer, Domaine du Rayol © Pascal Tournaire

